

# APAJH

Creuse

## PROJET ASSOCIATIF 2024-2028

**Chacun sa route, chacun son chemin,  
l'APAJH pour chacun !**



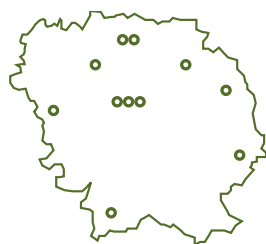
# L'APAJH de la Creuse

## EN CHIFFRES

# 4

### activités

Habitat et vie sociale  
Education et apprentissages  
Soin et soutien à l'autonomie  
Travail et emploi accompagné



# + 700

### personnes en situation de handicap

accueillies au sein de nos structures



# + 500

### salariés

aux multiples expertises



*4 minutes pour découvrir l'APAJH de la Creuse ...*



# SOMMAIRE

<b>Edito</b> .....	<b>02</b>
<b>Garder le cap dans un secteur médico-social en pleine évolution</b> .....	<b>04</b>
<b>Agir ensemble : nos priorités pour les prochaines années</b> .....	<b>06</b>
<b>Axe 1 : Ré-interroger et améliorer nos pratiques professionnelles pour répondre aux besoins et aspirations des personnes en situation de handicap</b> .....	<b>08</b>
◇ <b>Action 1</b> : Améliorer ses pratiques en répondant à des besoins de plus en plus complexes .....	<b>09</b>
◇ <b>Action 2</b> : Développer la fonction ressources et l'appui au milieu ordinaire .....	<b>10</b>
<b>Axe 2 : Répondre aux aspirations des personnes dans et hors les murs</b> .....	<b>11</b>
◇ <b>Action 1</b> : Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap .....	<b>12</b>
◇ <b>Action 2</b> : Favoriser la vie affective, intime, sexuelle et accompagner la parentalité .....	<b>13</b>
◇ <b>Action 3</b> : Habiter chez soi quel que soit le lieu de résidence .....	<b>14</b>
<b>Axe 3 : Préparer le futur !</b> .....	<b>15</b>
◇ <b>Action 1</b> : Accompagner les aidants .....	<b>16</b>
◇ <b>Action 2</b> : Expérimenter le recours aux savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap .....	<b>18</b>
◇ <b>Action 3</b> : Préparer l'association au passage en plateformes de service .....	<b>20</b>
<b>Le projet associatif 2024-2029 de l'APAJH de la Creuse, c'est maintenant !</b> .....	<b>21</b>
Lexique des sigles .....	<b>22</b>



## Une démarche démocratique au service de l'avenir

Partir de ce que nous sommes pour définir un chemin et les moyens de le parcourir, tel était le propos liminaire des travaux à engager pour notre Projet Associatif.

Pour ce faire, nous avons été portés par trois certitudes :

- ◇ La certitude que la voie que nous devons tracer au service des personnes en situation de handicap est juste et nécessaire.
- ◇ La certitude que les valeurs que nous portons sont les seules qui vaillent, laïcité et solidarité en particulier.
- ◇ La certitude que seule une large consultation démocratique pourrait créer une adhésion commune à ce projet.

Que chacun en juge : 185 personnes accompagnées ont été rencontrées, ainsi que 16 familles, 40% des salariés, 14 partenaires, dont l'ARS, les hôpitaux de Guéret et de Bourgneuf, les associations du secteur. L'état de la littérature, les documents fondateurs des Pouvoirs Publics, des partenaires et l'état de la science ont été étudiés. Des séminaires précédés de nombreux groupes de travail ont été organisés.

Grâce à cette démarche étalée sur plusieurs mois, notre partenaire OpenCo nous a tendu une photographie de ce que nous, APAJH de la Creuse, étions, de la manière dont nous étions perçus, de l'intérieur comme de l'extérieur, et des attentes que nous suscitions.

Il en émerge la confirmation de notre fort ancrage creusois qui fait de nous la plus importante association du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire du département. C'est à partir de ce socle, porté par les valeurs de la laïcité, que s'est construit le présent Projet Associatif.

## Une structuration menée sous le dernier projet associatif

Jugé positivement sur le plan technique, il a permis une structuration de l'organisation administrative et gestionnaire. La consolidation de certaines fonctions a été engagée : finances, Ressources Humaines, logistique, gestion. La création des Pôles est également perçue comme un premier pas vers une mise en commun des moyens, sans qu'elle ait répondu pleinement à cet objectif au service des résidents.

Pour autant, les personnes interrogées posent un constat de fond négatif : ce projet ne guidait pas l'action dans la mesure où il n'était pas porteur d'orientations claires pour le futur. Pour le dire autrement, les professionnels ne s'y reconnaissaient pas et n'y trouvaient pas matière à se nourrir.

Ces critiques ont permis de faire émerger la qualité centrale qui est attendue du présent Projet : poser une vision prospective de l'action de notre APAJH pour un futur souhaitable.

Ce projet vise donc à :

- ◇ **Déployer** une vision de la société pour donner du sens.
- ◇ **Définir** un socle commun à l'ensemble de notre communauté.
- ◇ **Réaffirmer** et incarner les valeurs portées par les fondateurs de l'Association.
- ◇ **Être un guide** pour l'action des équipes de tous les Pôles.
- ◇ **Proposer** les nouveaux projets d'accompagnement.

A partir de notre identité, de nos valeurs et de notre vision du futur, les administrateurs se sont réunis en séminaire le 23 mars 2024 pour définir le chemin à suivre. A son issue, ils ont affirmé les **trois piliers du présent Projet Associatif**.

## Inclusion

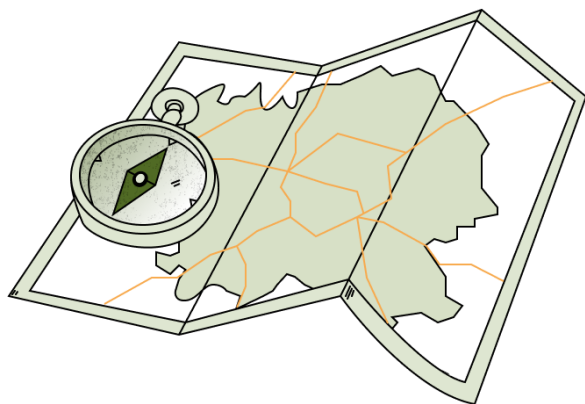
Outre le fait que l'inclusion soit au centre des politiques publiques dans tous les domaines, elle demeure une notion phare pour nous, comme elle l'était déjà dans le précédent Projet. Il y va d'une continuité de sens et d'action, d'autant que les progrès à faire sont immenses.

## Autodétermination

L'autodétermination est le levier d'une approche par les droits des personnes. La valorisation du rôle social des personnes en situation de handicap, du respect de leurs choix de vie, de la considération qui leur est due, du dépassement des tabous et des freins qui limitent leur liberté, telles sont les missions que nous devons mettre en œuvre en les écoutant, en écoutant leurs familles et leur entourage.

## Citoyenneté et participation

La citoyenneté et la participation ne sont pas des abstractions. Elles consistent à permettre à chacune et à chacun d'exercer son rôle social et de participer à la vie dans son milieu culturel, sportif, économique, bref dans ce qui fait de nous des maillons libres d'une société ouverte.



Autour de ces trois piliers, les administrateurs ont retenu trois priorités pour décliner le Projet Associatif :

- ◇ **Réaffirmer** les pratiques professionnelles.
- ◇ **Répondre** aux besoins du territoire.
- ◇ **Préparer** le futur.

**Au final, ce nouveau Projet Associatif entend répondre aux attentes de l'ensemble de notre communauté et aux besoins du territoire. Il réaffirme la primauté des bonnes pratiques professionnelles pour préparer le futur. Je nous invite à porter ensemble cette ambition au service des personnes en situation de handicap. Pour cela ouvrons une réflexion pour intégrer les personnes en situation de handicap et leur proche dans les instances associatives.**



**Qu'est-ce que l'autodétermination ?**

L'autodétermination est une notion relativement récente et complexe définie par Michael WEHMEYER, professeur à l'université de Kansas aux Etats-Unis comme « l'ensemble des habiletés et des aptitudes, chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus ».

# Garder le cap dans un secteur médico-social en pleine évolution

L'action de l'APAJH s'inscrit dans un environnement institutionnel et partenarial mouvant. Pour autant, notre association a su évoluer sans jamais perdre **sa culture humaniste** ni son identité fournisseur de solutions sur son territoire. Notre développement s'est inscrit et continue de s'inscrire dans une **double logique : l'accompagnement du parcours de vie** des personnes d'une part (éducation, travail, habitat, accompagnement des handicaps lourds...), et **le maillage du territoire** d'autre part, aux côtés des collectivités territoriales.

Notre ADN est en totale cohérence avec le changement de paradigme initié dans les années 2010 suite à la ratification de la Convention de l'ONU. Cette approche par les droits humains résonne avec notre engagement. Pour autant, sa matérialisation sur le terrain passe par un **changement de pratiques et de posture** qui vient bousculer les habitudes.

Parallèlement, en tant qu'opérateur d'une délégation de service public, nous nous devons de justifier de l'impact de notre action, de la qualité de nos accompagnements et de la bonne gestion des deniers publics. Cela implique une **professionnalisation** du secteur face à une technicité et une complexité accrues.

Enfin, la dynamique de transformation de l'offre, accélérée par la régionalisation et la création des Agences Régionales de Santé, suppose également une mobilisation du milieu ordinaire en première intention, des coopérations territoriales renforcées et un développement de la fonction ressource pour les autres acteurs et la population creusoise. La fonction ressource permet en effet de partager l'expertise disponible sur un territoire pour limiter les ruptures et réponses inadéquates dans les parcours des personnes en situation de handicap.

## Innovation

1962 : Création de l'APAJH  
1971 : Création de l'APAJH de la Creuse  
1972 : Ouverture de l'IME de Grancher  
1974 : Reconnaissance de l'utilité publique de l'APAJH  
1976 : Congrès de Guéret, naissance de la fédération des APAJH  
1979 : Ouverture de la MAS de Sauzet, 2e MAS de France

## Implantation d'établissements en zones rurales en cours de désertification

1982 : ouverture du CAT, futur ESAT du Masgerot  
1988 : ouverture du foyer d'hébergement de Bagnat  
1989 : ouverture du premier SESSAD pour déficients auditifs  
1989 : création du siège (ouverture des locaux avec directeurs et comptables)

## Consolidation et diversification des réponses aux besoins

1990 : création du SAS, futur SAVS  
création d'un service mandataire, des SAVS  
1993 : ouverture du FAM de Gentioux  
1994 : ouverture du premier SESSAD pour des personnes avec TDI  
2005 : ouverture du SESSAD pour troubles moteurs  
2006 : ouverture de la MAS des Chaumes  
2007 : création du SAJ  
2008 : ouverture du foyer Arfeuille-Châtain pour avec TDI légers ou moyens  
2009 : création d'une direction générale

1960-1970 : APAJH « précurseur »

1980-1990 : APAJH « défricheur » du territoire

1990-2000 : APAJH « gestionnaire »

Ces différents « chocs » de transformation ne doivent pas nous détourner de ce qui constitue le sens de notre action. Réuni le 23 mars 2024, le Conseil d'administration de l'APAJH de la Creuse a souhaité réaffirmer notre **rôle de plaidoyer et de défense des droits** des personnes accompagnées. L'innovation sociale, qui constitue notre ADN et la solidité de nos compétences métiers, sont à même de nous permettre de maintenir le cap pour les années à venir. **Association militante**, l'APAJH est et doit rester un **« aménageur » de territoire** à même de faciliter la coordination des partenaires et son maillage.

## Garder notre identité dans les transformations en cours

Née de la volonté de militants engagés désirant créer des solutions qui n'existaient pas encore, l'APAJH de la Creuse n'a pas rompu avec son histoire pionnière. Au fil du temps, elle s'est développée, a défriché de nouveaux territoires, s'est structurée et professionnalisée.

Elle arrive à un moment de son histoire où, forte de ses expériences, elle dispose :

- ◇ D'une assise solide en tant que premier employeur du territoire.
- ◇ D'une vision structurante de son action légitimée par la démarche démocratique qu'elle a conduit pour la définir.
- ◇ De l'expérience de ces 53 ans aux côtés des personnes en situation de handicap de la Creuse et de ses habitants.

C'est le moment pour elle, (pour nous !), de renouer avec son dynamisme et sa créativité pour contribuer à l'aménagement du territoire creusois au bénéfice de tous ses habitants.

### Professionnalisation et structuration

2010 : ouverture du SMJPM  
 2012 : ouverture du SAJ  
 Mise en place d'outils de gestion de la qualité et des risques, d'outils d'évaluation  
 Structuration par pôle / par type d'activité

### Désinstitutionnalisation et ouverture aux partenaires du territoire

Ouverture d'un SAMSAH  
 2022 : signature du premier CPOM en Renouveaulement du CA à hauteur d'un tiers

2010-2020 : APAJH « en transition »

2020-2022 : APAJH acteur structurant de la Creuse







# Agir ensemble : nos priorités pour les prochaines années

Acteur de ce mouvement de transformation de l'offre qui répond à notre ADN d'innovation, nous avons souhaité collectivement mettre la focale sur 3 axes de travail divisé en actions pour les 5 prochaines années.

Ré-interroger et  
améliorer nos  
pratiques

Répondre aux  
aspirations des  
personnes

Préparer le futur !

Améliorer ses  
pratiques

Accompagner le  
vieillessement

Accompagner  
les aidants

Développer  
la fonction  
ressource

Favoriser  
la vie affective

Expérimenter le  
recours au savoir

Habiter  
chez soi

Préparer  
l'association  
au passage en  
plateformes

# **Axe 1 : Ré-interroger et améliorer nos pratiques professionnelles pour répondre aux besoins et aspirations des personnes en situation de handicap**

L'inclusion et la médecine progressent dans un contexte d'attente vis-à-vis du secteur médico-social qui se transforme. Les publics accompagnés évoluent donc dans leurs besoins et dans leurs attentes. Cela nous engage à toujours re penser nos pratiques pour être au bon endroit au bon moment. Si l'accompagnement direct des personnes reste incontournable, le modèle social du handicap nous pousse à accompagner également le milieu ordinaire pour qu'il soit pleinement accessible. C'est en agissant sur les deux tableaux que nous déployons toute la valeur et la technicité de ce secteur qui est le nôtre.



# ACTION 1 : AMÉLIORER SES PRATIQUES EN RÉPONDANT A DES BESOINS DE PLUS EN PLUS COMPLEXES

## Les enjeux

Les politiques publiques flèchent de plus en plus de moyens vers les publics nécessitant des accompagnements plus spécifiques, plus partenariaux ou plus complexes. La question des parcours se pose avec des situations de cumuls de vulnérabilités (exclusion, protection de l'enfance, addictions, troubles psychiques...) qui mettent en échec les solutions pré-pensées. Ces situations réinterrogent les frontières des accompagnements plus classiques en collectivité. Parallèlement, d'autres types de handicap nécessitent de développer une technicité accrue pour être bien accompagnés, c'est le cas des TSA, du polyhandicap ou du handicap psychique, par exemple.

L'APAJH s'engage à soutenir l'évolution des pratiques professionnelles à la hauteur des enjeux de l'accueil de nouveaux publics dans une approche bienveillante, tournée vers la bientraitance et la qualité de l'accompagnement. Pour elle, il s'agit bien d'un levier pour redonner du sens et de la fierté au travail en réaffirmant et renforçant l'expertise de ses professionnels.

Notre ambition pour 2030 ? Avoir formé toutes les parties prenantes à l'autodétermination, travailler un langage et un répertoire commun à nos ESMS et améliorer le pouvoir d'agir des personnes et mailler le territoire de façon pertinente grâce à des partenariats.

## Nos engagements

- ◇ Former nos parties prenantes pour mieux accompagner tout type de besoins (à cet égard, certains établissements ont d'ores et déjà bénéficié d'un accompagnement pour la mise en place de certifications autisme) et dépasser certaines idées reçues qui font le lit de postures inadaptées. Soutenir cet effort grâce à une veille sur les bonnes pratiques, la mise en place de groupes de réflexion/ d'échanges inter-établissements (et pourquoi pas inter-associatifs !) et de documentations accessibles aux professionnels.
- ◇ Penser nos nouvelles infrastructures pour qu'elles soient accessibles dans tous les sens du terme au-delà de la seule accessibilité PMR
- ◇ Développer les évaluations pour mieux prendre en charge la douleur des personnes TSA et mieux accompagner leur sensorialité.
- ◇ Respecter les différentes temporalités en présence (celle de la personne, de sa famille, du partenaire extérieur...) pour mieux les concilier autour du projet de la personne.
- ◇ Être une dentellière des parcours, en dépassant les freins administratifs qui peuvent encore perdurer.
- ◇ Travailler avec le milieu ordinaire pour le sensibiliser aux différents handicaps, le rendre plus accessible et plus accueillant au bénéfice de tous grâce à des rencontres avec le grand public, des modules de sensibilisation et de mises en situation, des journées portes ouvertes ou des immersions...
- ◇ Prendre en compte et valoriser les savoirs et compétences développés par les personnes et leurs familles.
- ◇ Identifier les acteurs spécialisés qui peuvent intervenir en partenariat autour de situations complexes. A cet égard, un travail d'interconnaissance devrait pouvoir être mené en amont de la collaboration autour d'une situation critique.
- ◇ Outiller nos professionnels en déployant des outils métiers qui leur permettent de se concentrer sur le cœur de l'accompagnement.

## **ACTION 2 : DÉVELOPPER LA FONCTION RESSOURCE ET L'APPUI AU MILIEU ORDINAIRE**

### **Les enjeux**

Avec le modèle social du handicap qui pose la situation de handicap comme une interaction entre la déficience d'une fonctionnalité et un environnement, nos métiers et pratiques évoluent. Les professionnels du handicap sont donc légitimes à intervenir auprès de la personne mais aussi auprès du milieu ordinaire pour amoindrir les barrières qui les empêchent de jouir de leurs droits. Mais encore faut-il être perçus comme experts et légitimes et disposer d'un langage commun !

Notre ambition est de travailler main dans la main au profit des parcours de vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Il s'agit de trouver le bon curseur de coopération pour s'articuler en se complétant, s'apporter mutuellement une plus-value et surtout briser cette dichotomie entre le milieu « protégé » et le milieu « ordinaire ». Les parcours ne se fluidifient pas à l'ombre des murs. Chaque personne en situation de handicap doit trouver sa place dans la Cité !

### **Nos engagements**

- ◇ Accompagner nos professionnels pour qu'ils prennent conscience de leur expertise et leur donner la possibilité et l'opportunité de la mettre en valeur auprès des partenaires. Travailler avec eux les apports réciproques, les formaliser, mentionner dans leur fiche de poste la fonction ressource et la valoriser.
- ◇ Mieux se faire connaître et identifier par les acteurs du territoire, aller vers eux pour identifier les situations et les opportunités de coopération existantes.
- ◇ Promouvoir l'interconnaissance des différents univers et travailler avec les partenaires pour développer un langage et des modes d'agir communs respectueux des temporalités de chacun y compris en organisant des immersions croisées.
- ◇ Convaincre le milieu ordinaire, et notamment les entreprises, de la nécessité et des opportunités créées par les partenariats.
- ◇ Etayer le milieu ordinaire sur sa mise en accessibilité et, pour cela, travailler main dans la main avec d'autres acteurs.
- ◇ Travailler avec le champ de la recherche académique et se rapprocher de Fablab pour créer des solutions.

## **Axe 2 : Répondre aux aspirations des personnes dans et hors les murs**

---

Les besoins et l'expression des besoins évoluent avec la Société. C'est pourquoi, nous avons tenu à aller à la source et à interroger les personnes que nous accompagnons. Ce qu'elles ont massivement exprimé, leurs aspirations, recourent les préoccupations de chacune et chacun d'entre nous : bien vieillir, développer une vie affective, intime, sexuelle, pouvoir être parent et, enfin, être chez soi quels que soient les modes d'habitat mobilisés.

Il est de notre devoir d'y répondre et d'être innovant pour proposer des parcours agençant des solutions qui dépassent les frontières des établissements.



# ACTION 1 : ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## Les enjeux

Le vieillissement impacte plus précocement certaines personnes en situation de handicap et complexifie les accompagnements du fait de la dégradation de l'état de santé et de la perte d'autonomie. Dans ce contexte, le décroisement des secteurs du handicap et du grand âge permettrait un étayage mutuel pour respecter le choix des personnes. A l'instar de la population générale, les personnes en situation de handicap sont de plus en plus nombreuses à vouloir vivre et mourir chez elles. Le virage domiciliaire est plus complexe à mettre en œuvre lorsque le domicile en question se trouve être un établissement médico-social. Nous souhaitons permettre une évolutivité de l'accompagnement autour du projet exprimé par la personne et, ce, jusqu'au bout de sa vie.

## Nos engagements

- ◇ Donner le choix et permettre aux personnes de vieillir là où elles le souhaitent y compris pour les travailleurs d'ESAT résidant en foyer.
- ◇ Accompagner l'adaptation ou la réduction progressive de l'activité et la retraite des travailleurs d'ESAT.
- ◇ Préserver l'autodétermination jusqu'au bout de la vie en accompagnant mieux la fin de vie et en promouvant la rédaction des directives anticipées de chaque résident.
- ◇ Veiller au maintien des compétences psychosociales pour éviter l'isolement et le repli sur soi.
- ◇ Renforcer la coordination médicale pour accompagner les évolutions de la santé des personnes et mettre en place une prévention adaptée.

## Chantier

Les travaux préparatoires à ce projet ont fait émerger l'idée du logiciel métier "Mieux vivre". L'idée ? Articuler une évaluation adaptée au vieillissement et au handicap pour proposer des programmes d'accompagnement personnalisé. En faisant son choix, la personne est repositionnée comme actrice de sa vie. Vecteur d'autodétermination, cet outil implique de mettre en place une nouvelle organisation des soins et un accompagnement plus modulaire qui suivent l'évolution des besoins de la personne.



## **ACTION 2 : FAVORISER LA VIE AFFECTIVE, INTIME, SEXUELLE ET ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ**

### **Les enjeux**

Confrontés à la hausse des demandes concernant ces problématiques souvent taboues, les professionnels ne disposent pas toujours des connaissances nécessaires pour identifier les ressources du territoire et adopter les bons réflexes, notamment en cas de violence sexuelle ou sexiste. Pis, les demandes exprimées peuvent interroger leurs valeurs personnelles créant ainsi une dissonance en l'absence de cadre éthique clair et posé au niveau de l'association.

Les personnes elles-mêmes ne sont pas forcément éduquées à cette thématique, malgré son inscription dans les programmes scolaires. Cette situation a pour conséquences une moindre capacité à se protéger (contraception, évitement des comportements à risques, capacité à dire ou à accepter le non) et une absence de suivi gynécologique augmentant la non-détection de problématiques de santé. De plus, cette thématique peut constituer un angle mort pour certains parents qui n'intègrent pas la santé sexuelle dans la santé globale et le bien-être de leur enfant.

Le constat est encore plus alarmant lorsque la personne réside en établissement. La vie collective s'avère être, encore aujourd'hui, un frein à la rencontre et au développement d'une intimité propice à une vie affective et sexuelle épanouie. La confidentialité n'est pas garantie, les chambres doubles ne sont pas légions et les contrôles sur les visites ne permettent pas de développer de relation.

### **Nos engagements**

- ◇ Mener une réflexion à l'échelle de l'association sur la base du souhait des personnes pour poser un cadre éthique, intégré à la réflexion sur la bientraitance. Il s'agit de travailler en cohérence pour :
  - Décliner ce cadre dans les documents structurants de l'association (règlements intérieurs, charte, etc.) pour le faire vivre.
  - Faire monter en compétences les professionnels sur le sujet et les accompagner au quotidien en désignant des référents afin de créer une culture professionnelle commune.
  - Repenser les locaux pour favoriser l'intimité et les relations affectives (chambres doubles, coin intimité...), autoriser les nuits passées ensemble.
  - Donner accès à la contraception, aux sex toys et aux sites pour adultes.
- ◇ Dispenser des cours d'éducation à la sexualité et accompagner la puberté (kit règles, groupes de paroles, etc.).
- ◇ Lutter contre les violences sexuelles et sexistes en éduquant au consentement et en mettant en place des procédures de gestion des situations.
- ◇ Accompagner les parents en organisant des journées thématiques annuelles.
- ◇ Se mailler avec le territoire (sage femmes, PMI, Centre Intim'Agir, etc.) pour répondre aux enjeux de la parentalité et être en capacité de mobiliser le réseau local dans l'accompagnement du désir d'enfants à la gestion de la famille.

## **ACTION 3 : HABITER CHEZ SOI QUEL QUE SOIT LE LIEU DE RÉSIDENCE**

### **Les enjeux**

L'enjeu est ici double. Premièrement, il s'agit pour les personnes d'avoir le choix, de disposer d'une palette d'offres allant du renfort à domicile via des services à la vie en établissement, en passant par toutes les formes de colocations solidaires, d'habitats inclusifs, etc. Deuxièmement, il faut garantir que, même (et surtout !) en habitat collectif et en établissement, la personne se sente chez elle, qu'elle habite véritablement le lieu en lui imprimant sa marque et en y logeant ses habitudes et préférences. Pour y arriver, au-delà du cadre bâti, ce sont les postures, les pratiques et les modalités de fixation des règles communes qui sont à réinventer.

### **Nos engagements**

- ◇ Développer nos modalités d'intervention au domicile des personnes que ce soit via nos services, en accompagnant les familles d'accueil ou en articulant un soutien depuis les établissements.
- ◇ Au sein des établissements, restreindre le poids de la collectivité en :
  - Positionnant les résidents comme acteurs de la définition des règles de vie en commun qui sont à réinterroger régulièrement (liberté d'aller et venir, garder ou vivre avec son animal de compagnie).
  - Aménageant l'espace pour en faire un domicile (entrées, boîtes aux lettres individuelles, choix de la décoration et des meubles).
  - Disposant de lieux de réception dans lesquels les résidents pourraient recevoir leur famille ou leurs amis (y compris pour des nuitées).
  - Ménageant des espaces d'intimité pour les personnes ou des lieux et temps privés pour échanger avec les professionnels à l'abri des oreilles indiscretes.
- ◇ Anticiper les évolutions dans la vie de la personne (vieillesse, maladie, vie en couple, etc.) en :
  - Concevant des logements / chambres susceptibles de s'adapter aux nouveaux besoins des personnes y vivant.
  - Nouant des partenariats afin de laisser le choix de son lieu de résidence jusqu'au bout (équipes mobiles gérontologiques, soins palliatifs, handicap psychique, HAD, etc.).
  - Permettant des parcours fluides et des allers-retours entre dispositifs.



## **Axe 3 : Préparer le futur !**

Dans un contexte où la transformation de l'offre - visant à fluidifier les parcours et à promouvoir l'autodétermination s'accélère, il nous revient d'être prêts à prendre le virage sereinement et collectivement. C'est dans cet esprit qu'il nous paraît essentiel de nous saisir de la richesse que constitue le savoir expérientiel des personnes que nous accompagnons pour toujours adapter nos accompagnements. Nous ambitionnons d'expérimenter cette articulation des savoirs au profit de tous. Par ailleurs, il nous revient de co-construire avec les familles notre offre de demain pour mieux répondre à leurs besoins et leur permettre de jouer leur rôle auprès des personnes en situation de handicap. Enfin, il nous incombe de nous préparer à déployer les plateformes de services attendues par les politiques publiques à l'horizon 2030 pour les concevoir en conformité avec notre vision, notre identité et notre culture.



# ACTION 1 : ACCOMPAGNER LES AIDANTS

## Les enjeux

La prise en compte et l'association des proches à l'accompagnement de la personne, dans le respect de ses choix, représentent un enjeu bien connu des professionnels. En effet, l'aidant ou le proche fait partie de l'écosystème de la personne et contribue à son équilibre affectif. Le prendre en compte dans l'accompagnement, tout en préservant la personne d'une influence indue, peut se révéler être un jeu d'équilibriste qui suppose de toujours réinterroger sa posture professionnelle. Ce nécessaire ajustement, à travailler en continu, permet de sceller une alliance tripartite au bénéfice du parcours. Au-delà de cet aspect partenarial, nous avons voulu réfléchir avec les aidants à l'offre que nous pouvons leur proposer pour leur redonner du souffle, les étayer dans leur action et leur permettre de garder leur place de proches.

## Nos engagements

- ◇ Contribuer à rompre l'isolement des aidants en créant un tiers-lieu ouvert, vecteur d'informations, de ressources et de lien social (via des rencontres et des temps d'échanges proposés).
- ◇ Etayer les aidants dans leurs connaissances afin qu'ils deviennent des leviers d'auto-détermination et d'autonomie pour leur proche, en relayant des informations sur :
  - Le fonctionnement du secteur du handicap (dont la possibilité de participer au CVS) pour qu'ils en soient acteurs via des journées d'accueil.
  - Les dispositifs inclusifs existants pour qu'ils aient une vision de toutes les possibilités qui s'offrent à leur proche.
  - La pathologie spécifique de leur proche ou les problématiques-clefs qu'il rencontre (adolescence, vieillissement, vie affective, etc.).
  - Leurs droits : les informer du panel de solutions existantes (de l'accompagnement de l'annonce du handicap à l'activation de l'allocation journalière du proche aidant en passant par les aménagements possibles du domicile) et les orienter vers les associations qui leur sont dédiées.
- ◇ Développer un panel d'offres allant du relai au répit :
  - Relayer les proches sur des temps courts de quelques heures en organisant par exemple des ramassages ou une équipe mobile de répit (dans un contexte creusois où le transport constitue un frein).
  - Mobiliser les dispositifs et possibilités existants (ouverture pendant les vacances, accueil temporaire...).
  - Co-concevoir des offres spécifiquement dédiées aux aidants (voyages, sorties sportives ou culturelles, café des aidants...).
- ◇ Reconnaître l'expertise développée par les aidants sur la situation de leur proche et leur donner voix au chapitre sur le futur de l'association grâce à l'ouverture du Conseil d'Administration à un représentant des familles.



## **ACTION 2 : EXPÉRIMENTER LE RECOURS AUX SAVOIRS EXPÉRIENTIELS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

### **Les enjeux**

Si le recours à l'expertise d'usage pour améliorer les accompagnements et favoriser le virage inclusif fait consensus au niveau des politiques publiques nationales, son opérationnalisation est multi forme et reste encore à inventer. L'accueil et l'intégration d'intervenants pairs dans l'accompagnement supposent que les professionnels articulent leurs savoirs avec les savoirs expérientiels et acceptent de faire évoluer leurs postures. C'est un levier majeur de transformation des pratiques vers un objectif d'autodétermination mais il reste encore beaucoup d'inconnues concernant son utilisation. C'est pourquoi, nous avons voulu nous saisir de cette opportunité pour devenir un laboratoire d'innovation pour la Creuse et au-delà.

### **Nos engagements**

- ◇ Valoriser le savoir expérientiel des personnes accompagnées pour les rendre actrices de la vie de leur établissement et développer leur capacité à utiliser leurs savoirs.
- ◇ Associer les savoirs, qu'ils viennent des personnes, de leur famille ou des professionnels, au bénéfice des parcours de vie et de la mise en accessibilité de l'environnement.
- ◇ Reconnaître les compétences des intervenants pairs et leur laisser une place dans l'accompagnement des personnes, de leur famille ou de la montée en compétences des professionnels. Une première action pourrait être d'avoir recours à un intervenant pair sur une thématique précise (par exemple sur les comportements défits) pour en constater la plus-value.
- ◇ Favoriser l'émergence de groupes d'entraides et de réflexion et permettre à certains résidents d'en accompagner d'autres en activités pour ouvrir le champ des possibles.
- ◇ Expérimenter des formats permettant l'expression des savoirs expérientiels : mentorat entre résidents, parrainage lors d'un accueil, sensibilisation au handicap dans les écoles, etc.
- ◇ Reconnaître l'expertise développée par les personnes en situation de handicap et leur donner voix au chapitre sur le futur de l'association grâce à l'ouverture du conseil d'administration à des personnes accompagnées.
- ◇ Repérer et former des pair aidants au sein de l'APAJH notamment grâce au projet EPoP et rester en contact avec les "anciens".
- ◇ Créer un forum des CVS pour permettre aux représentants de confronter leurs savoirs.
- ◇ Permettre aux personnes accompagnées volontaires d'exercer plus de responsabilités :
  - En accueillant les nouveaux venus dans les établissements (professionnels, mais aussi futurs résidents).
  - En allant visiter d'autres établissements pour essayer les pratiques souhaitées par les personnes accompagnées.
  - En formant les futurs pairs-aidants et en leur donnant un statut.
- ◇ représentant des familles

## Chantier

Sur le modèle de la plateforme Espairs portée par des pairs aidants en santé mentale en Auvergne-Rhône-Alpes, PRAETER pourrait constituer le lieu de référencement des intervenants pairs de l'APAJH mais aussi des autres associations du territoire afin de leur permettre d'être identifiés et d'intervenir sur les sujets dont ils sont spécialistes.



### **Savoirs expérientiels et intervenants pairs, Kézako ?**

Les savoirs expérientiels sont les savoirs issus de l'expérience de vie d'une personne en situation de handicap : vécu du handicap, stigmatisation, effets des traitements, expérience de l'accompagnement et des techniques de compensation... Pour passer d'une expérience individuelle à un savoir, il faut une prise de recul et une confrontation avec l'expérience vécue par d'autres pairs.

Un intervenant pair c'est une personne en situation de handicap qui utilise ses savoirs expérientiels pour aider d'autres personnes en situation de handicap, pour former des professionnels à l'accompagnement de personnes en situation de handicap, ou encore pour concevoir les politiques publiques.



## **ACTION 3 : PRÉPARER L'ASSOCIATION AU PASSAGE EN PLATEFORMES DE SERVICES**

### **Les enjeux**

Le présent projet associatif porte une ambition forte pour notre association bien sûr, mais aussi pour le vivre ensemble de façon générale. Pour faire advenir ce que nous appelons de nos vœux, il convient de s'appuyer sur des modalités organisationnelles en cohérence avec le modèle de société défendu. C'est pourquoi une réflexion a été entamée au niveau du Conseil d'Administration. Inspiré par les politiques publiques nationales qui disposent qu'à l'horizon 2030 « *les établissements médico-sociaux devront s'engager à se transformer en plateformes de services et mettre ainsi fin à la logique d'établissements fermés, d'abord les établissements pour enfants (2025) puis ceux pour adultes (2030)* », il s'est donné pour objectif de préparer ce passage dès à présent.

### **Nos engagements**

- ◇ Opérationnaliser le passage en DAME / DIM à l'horizon de la rentrée 2024-2025.
- ◇ Identifier les mutualisations possibles et les périmètres sur lesquels se construiront chaque plateforme.
- ◇ Nous attacher à développer la compétence en coordination de parcours de nos professionnels.
- ◇ Co-élaborer des processus d'évaluation et d'accueil communs aux ESMS constituant une plateforme.
- ◇ Identifier et partager une vision commune sur les briques d'accompagnement offertes par chaque ESMS.
- ◇ S'articuler avec les partenaires du territoire pour une réponse aux besoins toujours plus pertinente.
- ◇ Développer nos partenariats avec le milieu ordinaire.



**Qu'est-ce qu'une  
plateforme  
de services ?**

Selon Jean-René Loubat, "une plateforme de services représente une entité cohérente possédant un statut unique regroupant, pilotant et coordonnant divers services complémentaires afin d'accompagner dans leurs parcours respectifs des destinataires communs".

La plateforme de services permet de passer d'une logique d'établissement à une logique de parcours centré sur l'utilisateur.

# Le Projet Associatif 2024-2029 de l'APAJH de la Creuse, c'est maintenant !

Avec ce projet associatif, nous disposons d'objectifs clairs : inclusion, autodétermination, participation et citoyenneté. Le chemin pour y parvenir est en renouvellement permanent.

Ce sont des horizons qui orientent notre mission et nos actions au quotidien.

Pour cela nous pouvons compter sur des professionnels impliqués et engagés, que l'association va étayer, en élaborant une politique managériale et RH volontariste. En effet, la pénurie croissante de personnel qualifié a des impacts très concrets sur la qualité des accompagnements et la fatigue des professionnels. Au-delà du partenariat avec le GEMS 23, la mise en place du dispositif PRAETER a constitué une réponse particulièrement opérante aux besoins des établissements, notamment sur les métiers d'infirmier et de psychomotricien, et nous allons la poursuivre.

Nous porterons également un plan ambitieux de GEPP à l'échelle de l'association pour mieux accompagner ce cheminement vers une offre transformée. Cela permettra à chacun de développer ses expertises, de mieux articuler les référentiels métiers qui font la richesse et la pluridisciplinarité du secteur médico-social et de renforcer l'encadrement intermédiaire dont le rôle est majeur.

Nous nous attacherons également à appuyer notre action sur une politique RSE qui visera à avoir un impact positif sur la Société tout en étant économiquement viable en s'appuyant sur ses 3 piliers : environnemental (flotte automobile, baisse de la consommation d'énergie...), social (politique RH, impact de nos actions) et économique (économie circulaire dont alimentation).

Cette RSE couplée à la transformation de l'offre du secteur, nous pousse à sortir des murs et à concevoir et gérer autrement notre patrimoine bâti. C'est un enjeu qui suppose une mutation importante que nous commençons à explorer.

Car ce projet, nous voulons le mener avec vous ! Que vous soyez une personne en situation de handicap, une famille ou un proche aidant, un partenaire ou un professionnel, vous avez tous un rôle à y jouer, vous avez tous votre place dans l'APAJH de la Creuse.





# Lexique des sigles



**AAH** Allocation Adulte Handicapé  
**APAJH** Association de placement et d'aide pour les jeunes handicapés, devenue en 1976 « association pour les adultes et les jeunes handicapés », au congrès de Guéret  
**ARS** Agence Régionale de Santé  
**CA** Conseil d'Administration  
**CAT** Centre d'Accueil Thérapeutique (désormais ESAT)  
**CPOM** Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens  
**CVS** Conseil de la Vie Sociale  
**DAME/DIM** Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif /  
**EPoP** Empwerment and Participation Of Persons with disability. EPoP est une démarche nationale qui soutient le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap en promouvant l'intervention par les pairs. Connaître EPoP - EPoP (epop-project.fr)  
**ESAT** Etablissement et Service d'Aide par le Travail  
**ESMS** Etablissements et Services Médico Sociaux  
**FAM** Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes handicapés  
**GEMS** 23 Groupement des employeurs du médico-social de la Creuse  
**GEPP** Gestion des emplois et des parcours professionnels  
**HAD** Hospitalisation à domicile

**IME** Institut Médico-Educatif  
**MAS** Maison d'Accueil Spécialisé  
**MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées  
**ONU** Organisation des Nations Unies  
**PCH** Prestation de Compensation du Handicap  
**PMI** Protection Maternelle et Infantile  
**PMS** Personne à Mobilité Réduite  
**PRAETER** Plateforme de ressources d'appui et d'expertise technique, d'éducation et de recherche  
**RH** Ressources Humaines  
**RSE** Responsabilité sociétale des entreprises  
**SAJ** Service d'accueil de jour  
**SAMSAH** Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés  
**SAS** Service d'Accès aux Soins  
**SAVS** Service d'accompagnement à la vie sociale  
**SESSAD** Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile  
**SMJPM** Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs  
**TDI** Troubles du développement intellectuel  
**TND** Troubles Neurodéveloppementaux  
**TSA** Troubles du Spectre Autistique



**MERCI**

**aux personnes accompagnées,  
aux familles, aux bénévoles, aux  
partenaires, aux administrateurs et  
aux professionnels ayant participé à  
l'élaboration de ce projet associatif !**

